



Figure 1 : Logo du Conseil consultatif de l'accessibilité

RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ EN LIGNE – ZOOM LE JEUDI 22 JUIN 2023, HEURE DE LA RÉUNION : de 9 h à 12 h

Présences : John Graham (président), Dianna Scarth, Kris Cowley, Shawna Joynt, Kelly Cook, Scott Jocelyn, Sarah Lugtig (examinatrice de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains), Anna Adamiec (Direction de la législation et de la politique stratégique, ministère des Familles), Colleen Watters et Maria Ferraro (Bureau de l'accessibilité du Manitoba), deux interprètes en langue ASL (E-Quality Communication Centre of Excellence)

Absences : Josh Watt, Brad Robertson et Laurel Repski

Mot de bienvenue et reconnaissance des territoires traditionnels

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et lit la reconnaissance des territoires traditionnels. Dans la première partie de la réunion, l'examinatrice de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains présente le projet de rapport exposant les recommandations issues du récent examen quinquennal. Dans la deuxième partie de la réunion, la discussion finale porte sur les recommandations issues des consultations publiques de 60 jours sur les normes en matière de transport accessible.

Discussion sur le rapport d'examen de la Loi avec Sarah Lugtig

L'examinatrice de la Loi présente son projet de rapport et ses recommandations, après quoi le Conseil fait part de ses commentaires.

Décision : Le Conseil approuve les recommandations du projet de rapport sur l'examen quinquennal de la Loi.

Discussion sur la liste définitive des recommandations issues des consultations de 60 jours sur les normes en matière de transport accessible

Le Conseil discute de la liste définitive des recommandations issues des consultations de 60 jours sur les normes en matière de transport accessible.

Prochaines réunions :

Dates à venir : le 21 septembre, le 26 octobre et le 30 novembre (pas de réunions en juillet, en août et en décembre)